

Date de l'arrêté : 07/07/2025 Objet : Arrêté de circulation Rue des Pommerats pour cause adduction télécom	République Française Département : AUBE Arrondissement : Troyes TORCY LE GRAND - Commune
--	--

ARRÊTÉ
N° AR_2025_007

portant Arrêté de circulation Rue des Pommerats pour cause adduction télécom

- VU le code de la sécurité intérieure notamment l'article L131-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L2213.6,
- VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes;
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie –signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie – marques sur chaussée – approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié),
- VU la demande présentée le 1er juillet 2025 par note écrite par Julien MAUGARD pour le compte de l'entreprise J& MAUGARD concernant l'adduction télécom pour Losange à Torcy-Le-Grand (10700) rue des Pommerats (voir plan joint);
- Considérant que les travaux auront lieu à partir du 11 juillet 2025 Rue des Pommerats Torcy-Le-Grand (10700) pour une période de 15 jours calendaires;
- Considérant que les travaux occasionneront la présence d'engins de chantier et de personnel;
- Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation sur section courante en limitant la vitesse à 30km/h, en interdisant le stationnement des véhicules légers et des poids lourds et en interdisant le dépassement, à hauteur des travaux Rue des Pommerats dans un but de sécurité publique autour du chantier et sur son parcours ;

-

ARRETE :

ARTICLE 1: A partir du 11 juillet 2025 et pour une période de 15 jours calendaires à hauteur des travaux rue des Pommerats les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, aux restrictions suivantes sur section courante :

- Limitation de vitesse à 30km/h
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds

- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et les poids lourds

ARTICLE 2: La fourniture et la signalisation temporaire modifiant le stationnement et la circulation des véhicules seront à la charge de l'entreprise chargée des travaux et cela de façon très apparente, conformément à la législation en vigueur, notamment l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifiée par les textes subséquents.

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire de l'autorisation doit souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation autorisée.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est accordée à titre personnel. Elle ne peut être ni cédée, ni louée, ni prêtée. La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable.

ARTICLE 5 : Tout conducteur de véhicule est tenu de se conformer strictement à cette signalisation. Les contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Torcy-Le-Grand.

ARTICLE 7: Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 8 : Cet arrêté sera transmis à :

- M. le Commandant, Gendarmerie d'Arcis-sur-Aube,
- M. le Directeur, Service Local d'Aménagement de Brienne-Le-Château.
- M. le Responsable de l'entreprise J&MAUGARD

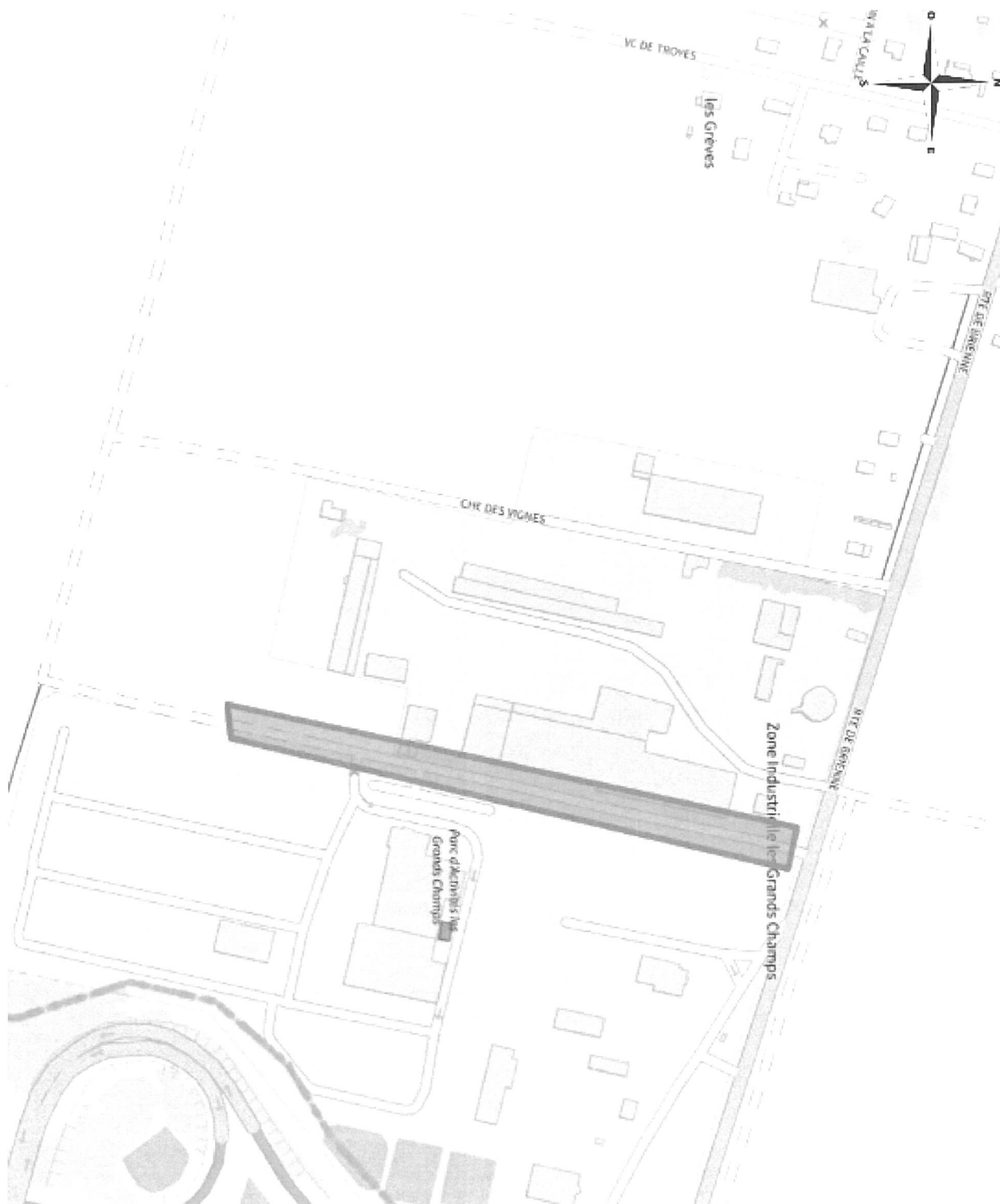
Fait à TORCY LE GRAND

Le 7 juillet 2025

Le Maire

Gérard GUERRE-GENTON





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">4.176371 48.529597 4.176725 48.529548 4.175588 48.5264 4.175298 48.526379 4.176371 48.529597</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>